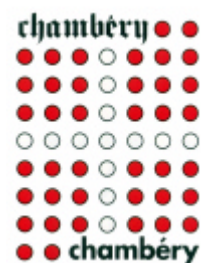


PROTOCOLE

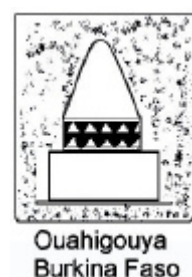
Coopération Décentralisée

2006 2008

Ville de Chambéry
(France)



Ville de Ouahigouya
(Burkina Faso)



Date de signature à Chambéry :	30/09/06
Date de signature à Ouahigouya :	
Durée de la convention :	3 ans

Protocole de Coopération Décentralisée entre la Ville de Chambéry et la Ville de Ouahigouya 2006 2008

Entre :

La Ville de Chambéry (France), représentée par son maire,
Monsieur Louis BESSON, habilité par Délibération du Conseil Municipal en date du 25
Septembre 2006
D'une part,

Et :

La Ville de Ouahigouya (Burkina Faso), représentée par son maire,
Monsieur Abdoulaye SOUGOURI, habilité par Délibération du Conseil Municipal en
date du.....

D'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

Préambule :

Une coopération décentralisée de territoire à territoire

Depuis 1991, les villes de Chambéry et de Ouahigouya sont engagées dans un programme de coopération décentralisée qui se veut humaniste et fraternel. L'enjeu est de favoriser le dialogue des cultures, d'associer les élus, les services et les citoyens des deux villes à une démarche commune de développement économique et social. Elle est basée sur une véritable démocratie de participation et ce en cohérence avec les valeurs affirmées dans la Charte des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Le programme 2006-2008 de la coopération Chambéry Ouahigouya est fondé sur des principes de réciprocité, d'éducation au développement et de mobilisation des citoyens des deux territoires. Il a pour objectif de renforcer la capacité des acteurs locaux à Ouahigouya, afin qu'ils puissent répondre pleinement aux nouveaux enjeux de développement de la commune dans le cadre de la décentralisation mise en œuvre au Burkina Faso. Cette coopération s'inscrit également dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définies par les Nations Unies.

Cette coopération décentralisée s'inscrit, pour la commune de Chambéry, dans le cadre de la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République Française qui reconnaît aux collectivités locales l'autorisation de mener des actions internationales. Elle permet la conclusion d'un partenariat avec une collectivité locale étrangère, dans les limites de leurs compétences et le respect des engagements internationaux de la France.

La coopération Chambéry Ouahigouya prend en compte les orientations de l'Agenda 21 de la Ville de Chambéry.

Elle accompagne le processus de décentralisation mis en œuvre au Burkina Faso et conforte l'organisation de la commune de Ouahigouya. Elle prend particulièrement en compte, pour la commune de Ouahigouya, les orientations de la Loi N° 055-2004 AN du 21/12/2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. Elle s'inscrit également dans la logique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et de l'initiative «Pays Pauvres Très Endettés» (PPTTE). Elle a pour ambition de participer pleinement à la lutte contre les inégalités et la pauvreté, priorité retenue par les institutions internationales.

Elle doit se dérouler dans le respect des lois et des textes réglementaires en vigueur dans chacun des deux pays.

Engagements :

Le projet 2006 – 2008 s'oriente autour des trois programmes suivants :

« Appui Institutionnel et accompagnement de la décentralisation »

Ce programme a pour objectif :

- Le renforcement de la capacité des acteurs de la commune de Ouahigouya,
- Le développement participatif,
- L'amélioration de la gouvernance locale,
- L'appui à la maîtrise d'ouvrage,
- L'organisation d'échanges.

Il favorise aussi la formation, l'équipement et sa maintenance, l'aide à la mobilisation des ressources financières ; ceci pour permettre à la commune de faire face à ses obligations dans le cadre la décentralisation.

« Appui à la Société Civile et au Développement économique »

Ce programme a pour objectif de renforcer les capacités de la société civile pour qu'elle soit un acteur du développement du territoire en synergie avec la collectivité locale. Il favorise des projets dans le domaine de la santé (hospitalière, primaire et communautaire), de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, du handicap et de la promotion féminine mobilisant des acteurs à Chambéry comme à Ouahigouya. Ce programme permet également de contribuer au renforcement du tissu économique de la commune de Ouahigouya à travers des projets d'aide à la création d'entreprises, d'aide à la structuration des milieux professionnels et de formation des jeunes entrepreneurs.

« Voir et Agir Autrement »

La promotion de l'éducation au développement comme outil de la coopération décentralisée

La coopération décentralisée inscrite dans le domaine de la solidarité internationale est une coopération spécifique : elle situe son action aussi bien au Nord qu'au Sud.

A travers des actions d'éducation au développement, de formations « à la rencontre de l'autre », de projets de commerce équitable, d'échanges interculturels, ce programme a pour objectif de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'une approche de développement durable. Ce programme est également un moyen de renforcer le lien local et la participation citoyenne à Chambéry et à Ouahigouya.

Organisation

Maitrise d'ouvrage

La Maitrise d'ouvrage est assurée par les Villes de Chambéry et de Ouahigouya. Cette coopération décentralisée s'appuie sur les services et établissements publics de chacune des communes.

Elle s'appuie aussi :

Pour les projets au Nord :

Sur l'association Chambéry Ouahigouya qui regroupe en son sein les acteurs intéressés par la coopération : personnes physiques, associations, organismes, ONG, établissements scolaires, centre hospitalier, acteurs économiques ...

Pour les projets au Sud :

Sur le comité de pilotage à Ouahigouya et les associations ou structures concernées (comités de développement des secteurs, ONG, Centre Hospitalier Régional, établissements scolaires, opérateurs économiques) et tout autre acteur susceptible de participer à cette coopération décentralisée.

Au Nord comme au Sud, d'autres partenaires qui souhaiteraient s'associer à cette démarche pourront le faire après accord des communes, de l'association Chambéry Ouahigouya et du Comité de Pilotage à Ouahigouya.

Maîtrise d'œuvre et suivi du projet

A Chambéry, ils seront assurés par l'**Association Chambéry Ouahigouya** rendant compte au **Comité de Pilotage de Chambéry (CPC)** présidé par la Ville de Chambéry.

A Ouahigouya, ils seront assurés par un **opérateur indépendant** rendant compte au **Comité de Pilotage de Ouahigouya (CPO)** présidé par la Ville de Ouahigouya.

La contractualisation des relations

Elle constitue un principe majeur de la coopération décentralisée entre les deux villes appliqué dès le démarrage de la relation.

Elle repose sur :

- l'établissement de conventions de partenariat Nord/Sud définissant les rôles et engagements de chaque partenaire,
- des conventions techniques opérationnelles régissant les modalités de fonctionnement et d'organisation de toutes les actions engagées dans le cadre de la coopération,
- Une convention financière globale entre les deux villes et les partenaires engagés dans la coopération est établie.

Durée

Le présent protocole est prévu pour une durée de trois ans : 2006, 2007, 2008. Il peut être dénoncé en cas de besoin par l'une ou l'autre des parties chaque année avec un préavis de 6 mois avant la fin de l'année en cours.

Fait à OUAHIGOUYA, le

Fait à CHAMBERY,
Le 30 Septembre 2006

Monsieur Abdoulaye SOUGOURI
Maire de OUAHIGOUYA

Monsieur Louis BESSON
Maire de CHAMBERY